

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2010

L'an deux Mil Dix, le VINGT SEPT AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 14.04.2010

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Frédéric, GENANS BOITEUX Marc, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, DELEAN Michel, AVET-FORAZ André, Mmes MARTEL-JON Sandrine, MASSON Chantal

Avait donné procuration : DONZEL Maryse

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

TARIFICATION DE L'EAU A COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau (prix du m3 et abonnement) fixés par délibération du 8 mars 2010 et applicables à compter du 1^{er} Août 2010. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : - Décide d'appliquer un tarif dégressif pour une consommation au-delà de 500 m3 : **0.47 € le M3**

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées de THONES pour la prise de compétence « **études préalables et élaboration du contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy** ».

PREND ACTE du projet de convention entre la Communauté de Communes des Vallées de THONES et la C2A transmis pour information et AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet

AUGMENTATION HORAIRE HEBDOMADAIRE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de l'adjoint administratif à compter du 1^{er} juin 2010 : 16 heures ou lieu de 14 heures.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2010

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 29 mars 2010, faisant le point sur les montants maximum de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Il a été décidé pour l'année 2010 d'une revalorisation de 0.79 % du montant de cette indemnité. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :- **FIXE à 471.87 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS-

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire préfectoral du 08 avril 2010 , l'invitant à se prononcer chaque année sur l'indemnité de logement due à certains instituteurs.

Monsieur le Préfet propose d'augmenter le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit :

- 180.20 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 225.15 € pour les instituteurs chargés de famille
- 261.29 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983

Après délibération, le Conseil Municipal :- **ACCEPTE la proposition de Monsieur le Préfet.**

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 6 Mai 2010

Le Maire :